



Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois

Sous le Haut Patronage de son Altesse Royale le Prince Félix
Reconnue d'utilité publique

Directives concernant les véhicules d'équipes lors des Championnats Nationaux sur Route 2026

Épreuves « Contre-la-Montre »

Une voiture sera admise pour chaque coureur. Suivant le règlement UCI-FSCL en vigueur, le véhicule suiveur doit se tenir **au moins à 25 m** derrière le coureur.

Épreuves en ligne

Élite (m/f), Espoirs (m/f), Juniors (m/f)

Une voiture sera admise pour chaque équipe (c'est-à-dire pour tous les clubs luxembourgeois ou étrangers, respectivement équipes enregistrées auprès de l'UCI) dans les épreuves où un titre de champion est décerné. Le Directeur Sportif du véhicule ne doit pas nécessairement appartenir à la même équipe que le coureur qu'il suit.

Pour des raisons environnementales et de sécurité, il est souhaitable que le nombre des voitures circulant à l'échelon course soit limité à un nombre minimal. Les équipes ou clubs comptant moins de trois athlètes sont donc encouragés à se regrouper. Il est toutefois strictement interdit que les coureurs d'un même groupe sportif, équipe ou club bénéficient d'un accompagnement de plusieurs Directeurs Sportifs.

Cadets (m/f), Minimes (m/f), Débutants (m/f) et Masters (m/f)

Pour les catégories ci-dessus, uniquement des véhicules neutres seront admis à l'échelon course. Chaque participant est invité à y déposer son propre matériel.

Paracylistes (m/f)

Lors de l'épreuve de paracyclisme, un nombre suffisant de voitures sera autorisé, en fonction des besoins spécifiques de chaque participant.

Il va de soi que lors de toutes les épreuves des Championnats Nationaux sur Route (CLM et en ligne), les véhicules suiveurs ne peuvent être pilotés que par des personnes licenciées.

Les clubs figurant sur la licence du participant se verront confrontés à des sanctions éventuelles de leurs affiliés.